

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 23
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2022-55

Nomenclature : 7.5.1 - Subventions aux associations

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 22 novembre 2022

Étaient présents :

- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Nathalie GAY, Isabelle ALIBERT-COLOTE, Julie BARNET ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Nicole VERPEAUX, Sylvie BOUYSSOU, Maryse PATAILLE, Sophie LAGNIER, Elsa GOUBALI
- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire

Pouvoirs :

- M. Jean-Michel VERPILLOT à Mme Catherine PAGEAUX,
- Mme Nicole VERPEAUX à M. David COLIN,
- Mme Sylvie BOUYSSOU à Mme Catherine CAZIN,
- Mme Maryse PATAILLE à M. Éric GUYARD,
- Mme Sophie LAGNIER à Mme Nathalie GAY
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET ;

M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, étant empêché, Mme Catherine PAGEAUX, 1^{ère} Adjointe, a présidé la séance.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND et Mme Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CERCLE LAÏQUE DE MARSANNAY –
SECTION HANDBALL » AU TITRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU**

Vu la délibération n° 2021-52 du 13 décembre 2021 relative aux subventions aux Associations et qui prévoit une enveloppe de 10 000 € au titre du sport de haut niveau ;

Vu le budget primitif 2022 ;

L'association « Cercle laïque de Marsannay - section handball » de MARSANNAY-LA-CÔTE peut bénéficier, lorsqu'elle évolue en championnat de France, d'une subvention au titre du « sport de haut niveau ».

L'association a fourni les justificatifs pour la saison 2021-2022, ainsi que les éléments prévisionnels des dépenses de son équipe pour la saison 2022-2023.

À ce titre, par courrier reçu le 23 août 2022, l'association a sollicité une subvention de 7 988 €.

Considérant que le calcul de la subvention s'élève à 7 720€ ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2022.

Vu l'avis favorable de la commission « Animation de la vie culturelle et sportive », lors de sa réunion du 17 novembre 2022, pour un montant de 6 000 € ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances », lors de sa réunion le 17 novembre 2022, pour un montant de 6 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'attribuer, à l'association « Cercle laïque de Marsannay - section handball » de MARSANNAY-LA-CÔTE, une subvention d'un montant de 6 000€ au titre du sport de haut niveau,**
- ⇒ **de préciser que les crédits sont prévus au budget général 2022.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 29 novembre 2022

Pour le Maire empêché,
Madame la 1^{ère} Adjointe,

Catherine PAGEAUX

